



COMMUNE DE CHOISY

BUDGET PRIMITIF 2024

Note brève et synthétique

Délibération du Conseil Municipal du 03/04/2024

SOMMAIRE

Préambule

I – La section de fonctionnement

II – la section d'investissement

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions. Elles sont estimées à 2 068 459.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, de prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et Centre Communal d'Action Social (CCAS), et des intérêts des emprunts souscrits. Elles sont estimées à 2 068 459.00 €.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, et prévoit un autofinancement en recettes d'investissement de 321 477.35 €

Recettes :

- Chapitre 013 : il comprend les remboursements sur charges de personnel, sociales ou de prévoyance
- Chapitre 70 : Il est constitué des produits des services (cimetière, périscolaire, cantine, centre de loisirs...)
- Chapitre 73 : regroupe les recettes de l'attribution de compensation intercommunale, de la fiscalité locale, des taxes sur les droits de mutation, sur la consommation finale d'électricité, les taxes d'habitations et foncières.
- Chapitre 74 : concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations obligatoires sur les impôts locaux.
- Chapitre 75 : il concerne les revenus immobiliers, principalement de location et de fermage.
- Chapitre 77 : il concerne les annulations de charges, les remboursements d'assurance...

Dépenses :

- Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, affranchissement, fournitures et travaux d'entretien de bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurance, fournitures scolaires et périscolaires...
- Chapitre 012 : Dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, personnel temporaire...)
- Chapitre 014 : Il s'agit des prélèvements de l'Etat au titre des fonds de péréquation nationaux, de l'attribution de compensation intercommunale pour l'urbanisme et la gestion du personnel.
- Chapitre 65 : dépenses liées aux indemnités, cotisations et frais des élus, subvention aux associations, CCAS...
- Chapitre 66 : il comprend les remboursements des intérêts de la dette.

**VUE D'ENSEMBLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Chapitres	Libellés	BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024	Evolution CA N-1/BP N
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		568 676.44 €	200 000.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	28 000.00 €	33 152.93 €	28 000.00 €	-15 %
70	PRODUITS DES SERVICES	184 038.00 €	224 082.33 €	216 330.00 €	-3 %
73	IMPÔTS ET TAXES	846 984.00 €	901 702.44 €	914 979.00 €	0 %
74	DOTATIONS, SUBV. & PARTICIPATIONS	605 503.00 €	618 041.93 €	616 450.00 €	0 %
75	AUTRES PROD. GESTION COURANTE	45 000.00 €	97 074.80 €	90 000.00 €	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 700.00 €	5 343.93 €	2 700.00 €	-50 %
	TOTAL DES RECETTES	1 712 225.00 €	1 879 398.36 €	2 068 459.00 €	10 %

DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2023	CA 2023	Proposition BP 2024	Evolution CA N-1/BP N
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	625 060.00 €	513 268.25 €	717 850.00 €	40 %
012	CHARGES DU PERSONNEL	600 500.00 €	540 141.68 €	715 500.00 €	32 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	106 079.43 €	99 415.43 €	149 751.65 €	50 %
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	97 450.00 €	92 979.87 €	107 880.00 €	16 %
66	CHARGES FINANCIERES	54 000.00 €	40 916.69 €	44 000.00 €	7 %
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	185 135.57 €	185 135.57 €	321 477.35 €	73 %
42	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	24 000.00 €	24 000.00 €	12 000.00 €	-50%
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000.00 €			
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES + D'ORDRE		1 712 225.00 €	1 310 721.92 €	2 068 459.00 €	58 %

Précisions :

- Chapitre 011 : les dépenses courantes de la collectivité devraient observer une nouvelle croissance importante liée essentiellement aux énergies, à l'alimentation et à la hausse des prix des prestataires.
- Chapitre 012 : les dépenses liées aux charges de personnel devraient également augmenter en lien notamment avec les différentes mesures nationales, la revalorisation du point d'indice...
- Chapitre 014 : suite au changement de facturation, le mode d'attribution de compensation intercommunale pour l'urbanisme et la gestion du personnel est noté cette année

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune et du mandat à court, moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe en recettes la taxe d'aménagement, les subventions d'équipements perçues suite à des projets, les produits du fonds de compensation de la TVA...et en dépenses les acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Recettes :

- Chapitre 10 : il comprend l'excédent de fonctionnement antérieur affecté en investissement par l'assemblée délibérante, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les parts communales de la taxe d'aménagement.
- Chapitre 13 : il comprend les subventions notifiées auxquelles la commune prétend.
- Chapitre 024 : il correspond aux cessions prévues pour l'exercice concerné.
- Chapitre 040 : opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.
- Chapitre 001 : excédent reporté de l'année précédente.
- Chapitre 021 : résultat prévisionnel dégagé en investissement.

Dépenses :

- Chapitre 10 : paiement des taxes d'aménagement d'urbanisme.
- Chapitre 16 : remboursement de capitaux d'emprunts
- Chapitre 20 : il s'agit des dépenses d'immobilisations incorporelles, dont les études, les droits d'utilisations de logiciels...
- Chapitre 204 : subventions versées à des organismes pour la réalisation d'équipements (SIESS)
- Chapitre 21 : tous les travaux et acquisitions impactant le patrimoine de la commune.
- Chapitre 27 : remboursement des capitaux de portages fonciers.

**VUE D'ENSEMBLE – SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitres	Libellés	BP 2023	CA 2023	Restes à réaliser	Proposition BP 2024
001	EXCEDENT ANTERIEUR	798 889.59 €			1 013 849.71 €
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	185 135.57 €			321 477.35 €
024	PRODUITS DE CESSION				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 000.00 €	24 000 €		12 000.00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	506 165.78 €	589 905.60 €	0.00 €	406 176.44 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	744 523.00 €	125 440.08 €	408 000.00 €	199 000.00 €
024	CESSIONS D'ACTIFS	283 034.04 €			283 034.04 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 541 747.98 €	739 345.68 €	408 000.00 €	2 643 537.54 €

DEPENSES

Chapitres	Libellés	BP 2023	CA 2023	Restes à réaliser	Proposition BP 2024
020	DEPENSES IMPREVUES	18 000.00 €			
10	TAXE D'AMENAGEMENT	2 000.00 €	1 922.17 €		4 000.00 €
16	REMB. D'EMPRUNTS ET DE DETTE	282 600.00 €	282 334.03 €		292 600.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 000.00 €	5 345.02 €	10 000 €	10 500.00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	194 825.00 €	60 790.96 €	134 000.00 €	0.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 748 109.98 €	172 305.62 €	1 359 400.00 €	752 325.54 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	226 850.00 €	7 843.61 €	32 800.00 €	47 912.00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	50 363.00 €	17 548.82 €		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 541 747.98 €	548 090.23 €	1 536 200.00 €	2 643 537.54 €

Précisions :

- Chapitre 21 : les travaux d'extension du groupe scolaire déjà prévu en partie en 2023 et non terminés seront reportés et augmentés pour 2024. De plus suite à l'épisode de grêle les toitures des écoles sont ajoutées.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 074-217400761-20240403-2024_07D-DE



La section de fonctionnement proposée pour 2024 est ainsi équilibrée en dépenses
comme en recettes à hauteur de 2 068 459.00 €.

La section d'investissement proposée pour 2024 est équilibrée en dépenses comme
en recettes à hauteur de 2 643 357.54 €.